



Ville et campagne...
AU NATUREL

Lac-Etchemin

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 14 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2021

"AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022"

RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2021

"AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2010 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE D'AFFAIRES AUX COMMERCES, INDUSTRIES, MÉTIERS, PROFESSIONS ET ARTS BASÉE SUR LA VALEUR ANNUELLE DES IMMEUBLES OU PARTIE DES IMMEUBLES OCCUPÉES SELON LES INFORMATIONS APPARAISSANT AU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE"

Que tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements au bureau de la municipalité situé au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que les règlements numéros 206-2021 et 208-2021 entreront en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Etchemin, ce 15^e jour de décembre 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA